



## Déblocage avoirs bancaires

Par mag1324, le 14/04/2012 à 17:00

Nous sommes 4 héritiers à parts égales. Nous devons récupérer les avoirs détenus dans 3 banques différentes qui ont chacune leur procédure. Nous avons fourni l'acte de dévolution successorale et 3 d'entre nous la lettre de demande de déblocage de la quote part qui nous revient à chacun. Le 4ème héritier tarde à faire la même demande.

Question : La banque est-elle obligée d'attendre la 4ème demande pour débloquer les fonds des 3 premiers et si oui sur quel article de loi s'appuie-t-elle ?

Merci pour votre aide

***Principe de l'obligation de l'unanimité dans une indivision***